

# Vos démarches d'urbanisme en ligne

Avec la plateforme IDE'AU, l'agglo et votre commune vous simplifient la vie !

Permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration de travaux, ... grâce à l'adhésion de votre commune au service commun de la communauté d'agglomération, réalisez désormais vos démarches d'urbanisme en ligne rapidement, gratuitement et en toute simplicité !

## LES NOMBREUX AVANTAGES DE LA PLATEFORME :

- 1//** Un service en ligne gratuit accessible 7j/7 et 24h/24h depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier.
- 2//** Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.
- 3//** Une aide en ligne pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.
- 4//** Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire en ligne.
- 5//** Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires.



## COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE EN LIGNE ?

### 1// Préparez votre dossier



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

### 2// Déposez votre dossier sur [www.ideau.atreal.fr](http://www.ideau.atreal.fr) ou en flashant le QR code avec votre téléphone.

Une fois connecté, laissez-vous guider puis validez votre dossier pour le transmettre à la commune.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert par l'agglomération. Votre mairie demeure votre interlocuteur privilégié en cas de question et continue à vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

